



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

### TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOCAL ATELIER

*Au collège de mala'e, Hihifo, Ile de Wallis*

**Etendue de la consultation :** Marché public en procédure adaptée en vertu des dispositions des articles R2123-1 à R2123-4 du code de la commande publique et des dispositions applicables dans les Îles Wallis et Futuna

**Pouvoir Adjudicateur :** Administration des îles Wallis et Futuna

**Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) :** Madame la vice rectrice des îles Wallis et Futuna

**Maîtrise D'Œuvre :** Bird-e

# SOMMAIRE

<b>I. GENERALITES</b>	<b>5</b>
<b>I.1 OBJET DU PRESENT MARCHÉ :</b>	<b>5</b>
I.1.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER	5
I.1.2 DESIGNATION DES LOTS PAR CORPS D'ETAT	5
<b>I.2 DOCUMENT DE COORDINAION</b>	<b>5</b>
<b>I.3 PRESCRIPTIONS GENERALES</b>	<b>5</b>
I.3.1 RESPONSABILITE ENVERS LES TIERS - ETAT DES LIEUX	5
I.3.2 MAINTIEN EN ETAT DES VOIES ET RESEAUX	5
<b>I.4 DOSSIER D'ETUDES ET DOCUMENTS DE REFERENCES</b>	<b>5</b>
I.4.1 CONNAISSANCE DES TRAVAUX	5
I.4.2 CONNAISSANCE DES LIEUX	6
I.4.3 CONNAISSANCE DES PLANS	6
I.4.4 NOTE CONCERNANT LES METRES ET LES PRIX	6
<b>I.5 CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<b>6</b>
I.5.1 GENERALITE	6
I.5.2 CONCEPTION ET EXECUTION	6
I.5.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :	7
I.5.4 DESTINATION DES DEMOLITIONS :	7
I.5.5 EXECUTION DES TRAVAUX	8
I.5.6 TRAVAUX ACCESSOIRES A CHAQUE OUVRAGE	8
I.5.1 DEGRADATION EN COURS DE CHANTIER :	9
I.5.2 LIVRAISON DES OUVRAGES :	9
I.5.3 PROPRETE DE CHANTIER :	9
I.5.4 PROTECTION DE L'EXISTANT	9
I.5.5 STOCKAGE	9
I.5.6 NETTOYAGE COMPLEMENTAIRE :	9
I.5.7 DECHET	9
I.5.8 LES RENDEZ-VOUS DE CHANTIER :	9
I.5.9 INSTALLATION DE CHANTIER	10
I.5.10 REPLI DES INSTALLATIONS DE CHANTIER :	10
<b>I.6 CONTRÔLES ESSAIS ET RÉCEPTION</b>	<b>10</b>
<b>I.7 DOSSIER DE RECOLEMENT</b>	<b>10</b>
<b>II. DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	<b>11</b>
<b>II.1 GENERALITES</b>	<b>11</b>
II.1.1 PRISE DE CONNAISSANCE DU SITE :	11
II.1.2 ACCES CHANTIER	11
II.1.3 SECURITE DU TRAVAIL	11
<b>II.2 TRAVAUX PREPARATOIRE</b>	<b>11</b>
II.2.1 ETUDE A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE	11
II.2.2 PRISE DE POSSESSION	11
II.2.3 EQUIPEMENTS DE CHANTIER	12
II.2.4 CLOTURE DE CHANTIER	12
II.2.5 INSTALLATION	12
II.2.6 DECHET	12
II.2.7 REPLI DE CHANTIER :	12
<b>II.3 TRAVAUX DE DEMOLITION ET TRAITEMENT</b>	<b>12</b>
II.3.1 TRAITEMENT DES ACIER OXYDES	12
II.3.2 TRAVAUX DE DEMOLITION ET EVACUATION DU MUR MAÇONNE	13

II.3.3	TRAVAUX DE DEPOSE ET EVACUATION DE LA COUVERTURE EXISTANTE	14
<b>II.4</b>	<b>TRAVAUX DE GROS ŒUVRE - ELEVATION</b>	<b>14</b>
II.4.1	FOUILLES POUR SEMELLES ET LONGRINES	14
II.4.2	BETON DE PROPRETE	14
II.4.3	SEMELLES ISOLEES ET LONGRINES	14
II.4.4	REMBLAI EN POUSSIER SOUS DALLE	15
II.4.5	FILM ETANCHE EN POLYANE	15
II.4.6	DALLES DE SOL	15
II.4.7	MAÇONNERIE D'AGGLOMERES DE BETON DE 15 CM	15
II.4.8	MAÇONNERIE D'AGGLOMERES DE BETON DE 10 CM	15
II.4.9	BETON POUR ELEMENTS VERTICAUX ET APPUIS FENETRES	15
II.4.10	BETON POUR CHAINAGES HORIZONTAUX ET LINTEAUX	16
II.4.11	ENDUITS GENERAUX EN CIMENT	16
<b>II.5</b>	<b>TRAVAUX DE CHARPENTE – COUVERTURE</b>	<b>16</b>
II.5.1	PANNES ET EMPANNSONS EN BOIS	16
II.5.2	BANDEAUX ET PLANCHES D'EGOUT EN BOIS	16
<b>II.6</b>	<b>TRAVAUX DE COUVERTURE EN TOLES</b>	<b>16</b>
II.6.1	SISALATION	16
II.6.2	COUVERTURE EN TOLES ONDULEES PREPEINTES	17
II.6.3	TOLES DE RIVE	17
II.6.4	GOUTTIERES ET DESCENTES EP EN PVC	17
II.6.5	POTEAUX ROND METALLIQUE	17
<b>II.7</b>	<b>TRAVAUX DE FAUX PLAFONDS</b>	<b>17</b>
II.7.1	FAUX PLAFOND INTERIEUR EN LAMBRIS PVC	17
II.7.2	FAUX PLAFOND SOUS FORGET EN LAMBRIS PVC	18
<b>II.8</b>	<b>TRAVAUX DE REVETEMENTS SOLS ET MURS</b>	<b>18</b>
II.8.1	CHAPE RAPPORTEE DE FINITION	18
II.8.2	CARRELAGE EN GRES CERAME	18
II.8.3	PLINTHES MURALES EN CARREAUX	18
II.8.4	CARREAUX FAÏENCE	18
<b>II.9</b>	<b>TRAVAUX D'ELECTRICITE</b>	<b>19</b>
II.9.1	REGLETTE SIMPLE ETANCHE	19
II.9.2	PLAFONNIER ETANCHE	19
II.9.3	PRISE DE COURANT 2P+T	19
II.9.4	PRISE DE COURANT ETANCHE 2P+T	19
II.9.5	RACCORDEMENT AU RESEAU EEFW	19
<b>II.10</b>	<b>TRAVAUX DE PEINTURE</b>	<b>19</b>
II.10.1	PEINTURE ACRYLIQUE SUR FAÇADES EXTERIEURES	19
II.10.2	PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE SUR BOISERIES	20
<b>II.11</b>	<b>TRAVAUX DE PLOMBERIE - SANITAIRES</b>	<b>20</b>
II.11.1	BLOC WC COMPLET	20
II.11.2	LAVABO COMPLET SUR CONSOLE	20
II.11.3	DOUCHE A L'ITALIENNE	20
II.11.4	RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT LE PLUS PROCHE	20
<b>II.12</b>	<b>TRAVAUX DE MENUISERIES</b>	<b>20</b>
II.12.1	BLOC PORTE INTERIEURE ISOPLANE 90X210 CM	20
II.12.2	CHASSIS EN LOUVRES DE 65X125 CM	21
II.12.3	CHASSIS EN LOUVRES DE 100X125 CM	21
II.12.4	CHASSIS EN LOUVRES DE 50X45 CM	21
II.12.5	CHASSIS EN LOUVRES DE 40X45 CM	22
<b>II.13</b>	<b>TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>22</b>
II.13.1	SYSTEME DE PRETRAITEMENT 3000L	22
II.13.2	SYSTEME DE TRAITEMENT POUR LES EAUX VANNES	22

II.13.3	PUISARD D'INFILTRATION D'EAU PLUVIALE	22
II.13.4	RACCORDEMENT DES CANALISATIONS EN PVC D100	23

# I. GENERALITES

## I.1 OBJET DU PRESENT MARCHÉ :

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) règle les conditions d'exécution de tous les travaux suivants :

### « TRAVAUX POUR LA REHABILITATION ET L'AGRANDISSEMENT DE L'ATELIER DES AGENTS DU COLLEGES DE MALA'E »

#### *I.1.1 Description des travaux à réaliser*

L'objet des travaux, concerne la mise en sécurité et la réhabilitation du hangar métallique situé au port de Mata'Utu.

#### *I.1.2 Désignation des lots par corps d'état*

Les prestations constituent un Marché Global, non alloti, comprenant la démolition des structures fortement dégradées, l'agrandissement du garage et la mise en place de sanitaire du personnel.

## I.2 DOCUMENT DE COORDINATION

Le planning détaillé de la réalisation des ouvrages sera mis au point avec l'entreprises titulaires du marché et ceci avant le démarrage des travaux.

Une visite sur site est obligatoire.

## I.3 PRESCRIPTIONS GENERALES

#### *I.3.1 Responsabilité envers les tiers - état des lieux*

L'ensemble des entreprises intervenant sur le chantier, prennent possession du terrain dans l'état où il se trouve lors de la signature de leurs marchés. Aussi, avant le démarrage et la fin de ses travaux, ces entrepreneurs feront constater l'état des lieux ou d'entretien des ouvrages aux limites de propriété ou en mitoyenneté du chantier. Ce constat sera fait en présence de la maîtrise de l'ouvrage et du maître d'œuvre dont celui-ci remettra à chacun des intervenants un compte rendu de l'état des lieux.

A compter de ce jour, celles-ci seront responsables de tous dégâts causés par leur appareils, véhicules et d'une manière générale à l'ensemble des dommages non prévus dans le présent marché.

#### *I.3.2 Maintien en état des voies et réseaux*

Les entrepreneurs seront responsables jusqu'à la levée des réserves du maintien en bon état des voies, réseaux, clôtures et installations de toutes natures, publiques et privées affectées par les travaux du chantier. Ils devront de ce fait procéder à tous les travaux de réparation ou de nettoyage nécessaire. Ils devront de même permettre le passage de la circulation générale ou locale, l'exécution des services publics (ramassage des ordures, nettoyage des rues, etc..) ainsi que l'écoulement des eaux superficielles ou profondes.

## I.4 DOSSIER D'ETUDES ET DOCUMENTS DE REFERENCES

#### *I.4.1 Connaissance des travaux*

La nomenclature des travaux du présent marché a été analysée avec le plus grand soin possible dans le présent C.C.T.P. Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet la description des travaux et des particularités de l'opération.

L'entrepreneur est tenu d'en prendre connaissance dans sa totalité et ne pourra se prévaloir d'une connaissance des travaux confiés à son corps d'état. De même, l'entrepreneur est tenu de consulter les plans et les détails fournis à l'appui du présent dossier, il ne pourra jamais prétendre les avoir ignorés.

L'entrepreneur est tenu de procéder à une vérification approfondie des documents qui lui seront remis en vue

de l'établissement de ses prix forfaitaires et de signaler le cas échéant au Maître d'œuvre les erreurs, contradictions ou omissions qu'il pourrait constater et ceci pendant la période d'appel d'offres. En tout état de cause, jamais après la remise de son offre, car celui-ci sera supposé avoir eu l'ensemble des informations afin d'établir son offre.

#### ***1.4.2 Connaissance des lieux***

Le fait d'avoir soumissionné suppose que l'entrepreneur a obtenu tous les renseignements nécessaires à la parfaite réalisation de ses travaux, qu'il a visité les lieux et qu'il s'engage à exécuter ces ouvrages dans les règles de l'art, et ce, sans jamais pouvoir prétendre à aucun supplément sur les prix convenus qui ne seraient et ne pourraient d'ailleurs être financés.

#### ***1.4.3 Connaissance des plans***

L'entrepreneur devra vérifier soigneusement toutes les cotes portées aux dessins et s'assurer de leur concordance tant entre les divers plans.

#### ***1.4.4 Note concernant les métrés et les prix***

##### **Mode de métré :**

Le métré des ouvrages a été fait selon le mode de métré normalisé, les quantités indiquées sont des quantités mises en œuvre. Il appartient donc aux entreprises d'inclure dans leur prix unitaire toutes les plus-values découlant des chutes, déchets, pertes...

##### **Contenu des prix unitaires et forfaitaires**

Les prix unitaires et forfaitaires devront comprendre toutes les fournitures, façons et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir et avec les lois et règlements en vigueur, même si certaines de ces fournitures ou façons n'étaient pas mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages.

L'entrepreneur ne pourra modifier ultérieurement ses prix forfaitaires en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'il est présumé connaître parfaitement au moment de l'établissement de ses prix.

Les prix unitaires et forfaitaires sont à préciser dans le Détail des Prix Global et Forfaitaire.

## **I.5 CADRE REGLEMENTAIRE**

### ***1.5.1 Généralité***

Tous les travaux seront exécutés avec des matériaux agréés par le Maître d'œuvre.

L'entrepreneur devra, dans un délai de **sept (7) jours** à dater de la notification de l'approbation du marché, soumettre la provenance des matériaux destinés à la confection des ouvrages.

Un échantillon de tous les produits et matériaux préfabriqués ou manufacturés sera soumis à l'approbation du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage avant leur mise en œuvre.

### ***1.5.2 Conception et Exécution***

#### **Règles de dimensionnement :**

- Béton armé : Eurocode 2 - NF EN 1992 : Calcul des structures en béton
- Charpente bois -

#### **Charges permanentes :**

- Suivant Eurocode 1 - NF EN 1991-1-1 : Actions sur les structures
- Couverture tôle : 10 daN/m<sup>2</sup>

#### **Charges climatiques :**

- Vent suivant Eurocode 1 - NF EN 1991-1-4 NA : Actions du vent
- Vitesse de référence  $V_{b,0} = 36$  m/s
- Catégorie de terrain : 0 – Mer ou zone côtière exposée aux vents de mer, Fort rayonnement UV

### ***1.5.3 Prescriptions techniques :***

L'entrepreneur devra obligatoirement se conformer, pour l'exécution de ses travaux aux prescriptions des règlements, normes NF, règles de calcul et documents techniques unifiés (D.T.U.) en vigueur à la date d'exécution de leurs travaux ainsi qu'aux prescriptions techniques éventuelles du C.C.T.P.

#### ***1.5.3.1 ESSAIS ET CARACTERISTIQUES DES BETONS***

Les bétons seront exécutés conformément aux formules de compositions déterminées à la suite des études et des essais préalables.

Les ouvrages en béton devront présenter les résistances minima du tableau ci-dessous (en kilogramme par centimètre carré).

TABLEAU DE RESISTANCE DES BETONS :

Désignation des ouvrages	Compression traction	Dosage (kg)	Résistance à 28 jrs
Béton de propreté	C	150	
Béton armé en élévation	C	400	270
	T		27

TABLEAU DE COMPOSITION DES BETONS

(à confirmer par l'entrepreneur après résultats des études de laboratoire) :

Désignation	Dosage - ciment	Poussier 0/4	6/18	18/25
Béton armé en élévation	400 kg/m <sup>3</sup>	450 l/m <sup>3</sup>	900 l/m <sup>3</sup>	

TABLEAU DE COMPOSITION DES MORTIERS

Dosage en ciment pour 1 000 litres de poussier sec :

Désignation	Ciment
Mortier n°1 : Maçonnerie et divers, rebouchage	300 kg
Mortier n°2 : Chapes, montage maçonneries	400 kg
Mortier n°3 : Enduits intérieurs et extérieurs	350 kg
Mortier n°4 : Jointoiements glacis	500 kg
Mortier n°5 : Scellements	600 kg

### ***1.5.4 Destination des démolitions :***

Sauf stipulation spéciales énoncées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières ou par la maîtrise d'ouvrage en cours de chantier, les entrepreneurs feront leur affaire personnelle de la destination des

démolitions qu'elles soient perdues ou récupérables. Aucun matériau, appareil ou ouvrage ne devra être réutilisé sans l'accord du Maître d'Ouvrage et du maître d'œuvre. Toutes précautions de démolition des ouvrages existants seront prises en vue de récupérer les matériaux et matériels indiqués au détail des travaux. Les récupérations seront triées, nettoyées et stockées dans un endroit convenu avec la maîtrise d'œuvre.

#### ***1.5.5 Exécution des travaux***

Les travaux seront exécutés avec la plus grande perfection suivant les règles de l'art et les règlements en vigueur conformément aux descriptions, indications et obligations portées sur les divers documents contractuels.

L'entrepreneur devra fournir dans un délai de **sept (7)** jours après notification du marché, un planning d'Exécution. Il sera soumis avant toute exécution, à l'agrément du Maître d'Œuvre qui devra les retourner à l'entrepreneur avec les observations éventuelles, approuvées par le Maître d'ouvrage, au plus tard **quinze (15)** jours après leur réception.

#### **Plans d'exécution :**

L'entrepreneur devra fournir à sa charge les notes et plans complémentaires suivants :

- Croquis de détails divers de mise en œuvre de ses ouvrages,
- Plans ou schémas du branchement de toutes les alimentations dans l'armoire électrique existante.

Ils seront soumis avant toute exécution, à l'agrément du Maître d'Œuvre qui devra les retourner à l'entrepreneur avec les observations éventuelles, approuvées par le Maître d'ouvrage, au plus tard **quinze (15)** jours après leur réception.

#### **Trous & Scellement – Raccords :**

L'entrepreneur aura à sa charge les travaux de percements de trous dans les ouvrages en maçonnerie et tous les scellements et raccords divers pour la fixation de leurs ouvrages.

#### ***1.5.6 Travaux accessoires à chaque ouvrage***

Pour l'exécution de chaque prestation de travaux reprise article par article dans le CCTP, l'entrepreneur devra prévoir tous les ouvrages et fournitures accessoires nécessaires à la mise en œuvre des matériels et matériaux pour une parfaite exécution des ouvrages afin d'aboutir à des travaux finis, propres à la livraison conformément aux normes en vigueur.

Les matériels et matériaux mis en œuvre par l'entrepreneur devront donc comprendre toutes les sujétions accessoires, telles que :

- Les transports à pied d'œuvre et la mise en dépôt sur le chantier.
- Le montage et la mise en place définitive.
- Les calages, réglages et mise à niveau.
- Tous les assemblages quels qu'en soit les moyens (soudures, boulonnages, collages etc...)
- La protection et l'entretien en bon état des matériaux et matériels fournis jusqu'à la réception des ouvrages.
- L'isolement de chaque zone d'intervention

L'entrepreneur ne pourra donc pas conclure d'un manque de précision du CCTP pour prétendre ne pas devoir telles ou telles sujétions complémentaires pour des ouvrages accessoires faisant normalement partie de ses prestations.

En outre, l'entrepreneur devra tenir compte lors de l'exécution de ses travaux, des sujétions particulières permettant l'intervention d'autres corps d'état.

Les prestations de l'entrepreneur comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires,
- Les croquis de chantier et de montage à soumettre à la maîtrise d'œuvre et au bureau de contrôle,
- La fourniture et la mise en place des matériaux et accessoires,
- Le stockage et gardiennage de ses produits,



- Le dispositif de sécurité,
- Le nettoyage des zones mises en œuvre,
- L'évacuation des déchets et travaux provenant de ses propres travaux,
- Les essais et contrôles de qualité,
- La protection des ouvrages,
- Les plans de récolement des ouvrages,
- La présence d'un représentant qualifié aux réunions de chantiers et de coordination,
- La réception des ouvrages.

#### ***1.5.1 Dégradation en cours de chantier :***

Les entrepreneurs resteront responsables de toutes dégradations portées sur les équipements existant.

Tous matériels déposés seront reposés par des vis et des fixations neuves avec la pose de traitement adapté au milieu.

#### ***1.5.2 Livraison des ouvrages :***

Tous les ouvrages exécutés devront être livrés nets de toutes épaufrures, traces de heurts, etc... et débarrassés de toutes souillures, traces de plâtre, mortier, peinture et taches de toutes natures. Au besoin, ils seront nettoyés, grattés, brossés, lavés, voir même refaits, remplacés, retouchés ou repris suivant le cas.

Tous les ouvrages seront livrés propres à l'utilisation.

#### ***1.5.3 Propreté de chantier :***

Les entrepreneurs sont tenus de garder les différents locaux et lieux où ils seront intervenus dans un état de parfaite propreté, en évacuant leurs déchets de quelques natures qu'ils soient, aux décharges. De plus, les locaux seront libérés de tous les matériaux et outillages après le passage des ouvriers et enfin balayés.

#### ***1.5.4 Protection de l'existant***

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions afin d'éviter d'endommager ou détruire des éléments existants devant être maintenus pendant la durée des travaux : les réseaux enterrés, câbles d'alimentation électriques, accès bâtiment, sol.

Tous les ouvrages provisoires nécessaires à la protection des existants et au fonctionnement des ouvrages seront à sa charge, pendant la durée des travaux, ainsi que leur éventuelle évacuation en fin de chantier.

#### ***1.5.5 Stockage***

Aucunes pièces ne seront stockées en plein air ou exposée aux intempéries. Les matériels et matériaux seront donc entreposés, dans des endroits abrités, ou placés sur cales et bâchés. D'une manière générale, la bonne conservation des matériaux et matériels stockés, est sous la responsabilité de l'entrepreneur.

L'entrepreneur reste seul responsable en cas de vol des matériels et matériaux sur le chantier.

#### ***1.5.6 Nettoyage complémentaire :***

En fin de journée, chaque entreprise fera de son affaire du nettoyage des locaux où celle-ci est intervenue.

#### ***1.5.7 Déchet***

D'une manière générale l'ensemble des entreprises devront réaliser une évacuation individuelle des déchets et à l'avancement de chaque entreprise.

#### ***1.5.8 Les rendez-vous de chantier :***

L'entrepreneur devra assister au rendez-vous de chantier prescrit. Il pourra se faire représenter, mais son représentant devra avoir été préalablement agréé par le maître d'œuvre, et devra être capable de prendre en son nom toutes décisions utiles. Chaque absence injustifiée à un rendez-vous de chantier sera pénalisée, forfaitairement, d'une somme (voir CCAP).

### ***1.5.9 Installation de chantier***

L'installation du chantier comprend les prestations préliminaires suivantes :

- Protection de la zone concernée par bande à ruban rouge pour les travaux,
- Et toutes les interventions préalables à la bonne exécution du chantier.

Des précisions sont ensuite apportées si nécessaire dans le présent CCTP.

#### **Branchements provisoires d'eau et d'électricité :**

L'entrepreneur aura à sa charge l'ensemble des branchements provisoire nécessaires à l'exécution des travaux. Il ne sera pas toléré de branchement direct sur le réseau du site sans l'accord préalable de la maîtrise d'ouvrage.

Il devra, installer un compteur indépendant ou bien travailler sur groupe électrogène.

#### **Emplacement des aires de stockage et du bureau de chantier**

Les emplacements pour le dépôt de chaque matériau seront réservés et signalés sur place pour faciliter les livraisons. Le bureau de chantier se feront sur place.

#### **Protection des zones concernées :**

Chaque zone de travaux sera protégée par une clôture ou une bande à ruban rouge si les travaux sont de nature à présenter un danger pour le personnel intervenant sur site.

#### **Sanitaires de chantier :**

Dans la mesure où ces équipements, existants déjà dans ces lieux, ils seront mis à disposition à chaque entreprise. Cependant, il sera obligatoire de procéder au nettoyage en fin de journée de travaux. Dans le cas contraire, des pénalités pourront être appliquées suivant les conditions du CCAP.

### ***1.5.10 Repli des installations de chantier :***

Le repli du chantier comprend :

- Le démontage et repli des abris de chantier (si nécessaire),
- Le démontage et repli de la protection et toutes autres interventions préalables,
- La remise en état générale des lieux (dégât causé par les engins etc...) et du bâtiment avant repli.

L'entrepreneur procédera à un nettoyage complet du site (enlèvement de tous les objets de chutes restants des travaux, des matériaux restants, etc.).

## **I.6 CONTRÔLES ESSAIS ET RÉCEPTION**

Réception de chantier, présence obligatoire des conducteurs de travaux ou chargés d'affaires en aucun cas un Technicien seul. Les Entreprises devront fournir tous les matériels nécessaires aux essais et contrôles.

La réception des travaux ne pourra être prononcée que lorsque l'ensemble des contrôles et des essais aura été effectué.

## **I.7 DOSSIER DE RECOLEMENT**

Le dossier des ouvrages exécutés comprendra

- Les plans de récolements : Electricité, Charpente Métallique avec détail des liaisons,
- L'ensemble des éléments visé par l'entrepreneur.

## II. DESCRIPTION DES TRAVAUX

### II.1 GENERALITES

#### *II.1.1 Prise de connaissance du site :*

**L'entreprise titulaire** devra impérativement se rendre sur les lieux afin de constater l'importance, la nature des travaux à exécuter et de toutes les difficultés et sujétions pouvant en résulter. L'administration ne prendra pas en charge les frais de déplacement.

Les renseignements donnés sont aussi complets que possible et il appartient à l'entrepreneur de les vérifier ou de les compléter par des éléments utiles ou indispensables. Tous les travaux et fournitures divers nécessaires au parfait achèvement des ouvrages doivent être prévus.

***Prise de connaissance : attestation obligatoire remise en appel d'offre***

#### *II.1.2 Accès chantier*

Chaque entrepreneur, par le fait même de sa soumission, reconnaît avoir pris connaissance et fait son affaire personnelle d'éventuelle difficulté pouvant résulter, tant de l'accès du chantier par ses véhicules et engins, que du stockage et levage des matériaux.

***Accès chantier (à inclure aux prix unitaires du présent lot).***

Localisation :

***Pour l'ensemble des travaux***

#### *II.1.3 Sécurité du travail*

D'une façon générale, L'entrepreneur devra veiller à ce que soient mis en place tous les dispositifs de sécurité réglementaires. Il devra en assurer le maintien en bon état de fonctionnement.

Il devra vérifier que le personnel à sa disposition, (quelle que soit la qualification,) utilise les dispositifs de sécurité individuels (casques, baudriers anti-chutes, chaussures, etc.)

En cas de défaut, le Maître d'œuvre peut ordonner l'exécution de telle ou telle mesure de sécurité qu'il estimerait indispensable, aux frais de l'entrepreneur, sans que celui-ci puisse faire une demande de supplément.

***Sécurité et santé des travailleurs (à inclure aux prix unitaires de l'installation de chantier).***

Localisation :

***Pour l'ensemble des travaux***

### II.2 TRAVAUX PREPARATOIRE

#### *II.2.1 Etude à la charge de l'entreprise*

L'entreprise devra comprendre, dans son offre, les études nécessaires pour l'établissement des plans structure et plomberie. Ceux-ci seront validés par le bureau de contrôle.

La prestation comprendra toutes démarches qui seraient nécessaires auprès du bureau de contrôle, y compris élaboration et fourniture de documents complémentaires, (notes de calculs, croquis, etc.) en vue de l'approbation des plans mentionnés ci-dessus ainsi que tous documents propres à permettre le contrôle de la bonne exécution des travaux (fiches d'autocontrôle, résultats de mesures etc..).

Après la réception des travaux, l'entrepreneur remettra au maître d'œuvre le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) en version DWG, Word et PDF.

Localisation :

***Pour l'ensemble des travaux***

***Prix Forfaitaire***

#### *II.2.2 Prise de possession*

Prise de possession suivant les prescriptions des généralités communes à tous les corps d'état et du présent lot.

**Prise de possession (à inclure aux prix forfaitaires de l'installation de chantier).**

### **II.2.3 Equipements de chantier**

L'entrepreneur du présent lot, aura pour charge les équipements du chantier, suivant les prescriptions prévues aux généralités communes à tous les corps d'état et du présent lot.

**Equipements de chantier (à inclure aux prix forfaitaires de l'installation de chantier).**

### **II.2.4 Clôture de chantier**

Fourniture et installation d'une clôture de chantier provisoire ou bande à ruban rouge pour les travaux, et toutes sujétions.

Localisation :

**Clôture de chantier : A mettre en place pour cantonnement des zones de chantier (à inclure aux prix unitaires de l'installation de chantier).**

### **II.2.5 Installation**

L'entrepreneur du présent lot, devra réaliser l'ensemble des ouvrages nécessaires pour l'installation de chantier, comprenant :

- La signalisation et la mise en sécurité par rapport aux voies d'accès au chantier (pas de clôture)
- L'ensemble du matériel nécessaire pour l'exécution (bétonnière, etc....)
- Branchements de chantier (eau, électricité, etc....)
- Alimentation électrique de la base de vie et du chantier

Installation de chantier, suivant CCTP, et généralités ; compris toutes sujétions...

Localisation :

**Pour l'ensemble du projet.**

**Prix forfaitaire**

### **II.2.6 Déchet**

D'une manière générale l'entreprise devra réaliser une évacuation des déchets régulièrement vers le centre d'enfouissement technique.

Evacuation des déchets :

**Evacuation des déchets : à inclure aux prix forfaitaires du repli de chantier**

### **II.2.7 Repli de chantier :**

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge, le repli de chantier comprenant :

- Le repli de l'ensemble des matériels de sécurité (clôture de chantier etc...)
- Le nettoyage de l'ensemble du site y compris le traitement des déchets
- Le débranchement des équipements permettant l'alimentation en eau et électricité

Repli de chantier, suivant CCTP, et généralités ; compris toutes sujétions...

Localisation :

**Pour l'ensemble du projet.**

**Prix forfaitaire**

## **II.3 TRAVAUX DE DEMOLITION ET TRAITEMENT**

### **II.3.1 Traitement des acier oxydés**

Lors du constat du local Atelier, des désordres affectant la structure en béton armé commence à la surface du béton par de fines fissures et de légères traces de teinte ocre. Puis l'élargissement des fissures permet à la rouille (hydroxyde de fer) de suinter.

Des aciers presque totalement corrodés apparaissent après soulèvement et détachement des éclats de béton.

Porosité excessive du béton

Elle peut être due à la composition du béton (mauvais rapport entre le poussier et les gravillons par exemple, excès d'eau, ...) ou bien à des insuffisances de vibration du béton au sein du coffrage.

Les conditions climatiques lors de la mise en œuvre du béton ont également une incidence certaine sur la porosité. Ainsi, par un temps sec et chaud, une dessiccation rapide du béton jeune, dont la surface n'a pas été protégée par un produit de cure approprié, peut être à l'origine d'une porosité excessive du matériau.

Mauvaise disposition des armatures

Un défaut de l'enrobage des armatures (distance entre acier et béton), par suite d'une erreur de lecture de plan de ferrailage ou bien d'une insuffisance de cales assurant le maintien des armatures à l'intérieur des coffrages peut entraîner ce type de désordre. Sous la pression du béton, la souplesse des cages d'armatures fait que celles-ci peuvent se coller contre le coffrage.

### **Réparation à faire**

- Eliminez les zones fragiles
- Sondez les surfaces à réparer pour détecter les zones sonnantes creux, peu résistantes ou non adhérentes
- Éliminez les parties défectueuses
- Laissez des arêtes franches pour éviter la fissuration sur le pourtour de la réparation
- Dégagez et nettoyez les armatures oxydées
- Dégagez complètement les armatures oxydées
- Éliminez la rouille par brossage (avec une brosse métallique) ou mieux, couper et enlever
- Dépoussiérez soigneusement pour assurer une bonne adhérence du mortier de réparation
- Traitez les armatures oxydées avec une peinture antirouille et laissez sécher avant d'être recouvert

Sinon pour le ferrailage qui est totalement dégradé :

- Remise en place d'un nouveau ferrailage suivant la norme
- Enrobage respecté pour le coffrage
- Mise en place des étais pour supporter l'ouvrage pendant la réfection des poteaux d'angles.
- Coulage suivant le dosage normalisé
- Décoffrage après 48 heures de séchage
- Travaux de finition

**Localisation : Dallage et structure porteuse.**

**Prix : forfaitaire**

#### ***II.3.2 Travaux de démolition et évacuation du mur maçonné***

La prestation comprend la démolition des poteaux et poutre existante en très mauvais état et ne pouvant être sauvé.

L'entreprise restera seule responsable de l'appréciation des difficultés de démolition tant dans la nature des matériaux à démolir que dans le respect du voisinage pour l'emploi du matériel approprié et la stabilité des ouvrages conservés ou avoisinants.

L'entrepreneur sera en tout état de cause seul responsable vis à vis du Maître d'œuvre, de tous les dégâts éventuellement occasionnés lors des travaux de démolition ou découlant dans le temps de ces travaux, par faute d'étaillage provisoire ou de renforcement et protection.

Il devra prendre toutes les dispositions techniques nécessaires pour assurer la stabilité et la protection du chantier pendant l'exécution de ces travaux.

L'entreprise devra démolir avant la réalisation de l'extension, le mur maçonné arrière de la zone rangement du local, comprenant l'évacuation des gravats, les travaux de finitions.

Ces travaux comprennent la casse du béton et de la maçonnerie à l'aide du marteau piqueur ou à la masse. Ces démolitions concernent principalement les murs en maçonneries et tout autre ouvrage en béton armé compris dans les travaux prévus.

Les gravats devront être évacués hors chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux et un nettoyage propre sera aussi effectué.

***Localisation : ensemble de la structure existante***

***Prix : forfaitaire***

### ***II.3.3 Travaux de dépose et évacuation de la couverture existante***

L'entreprise restera seule responsable de l'appréciation des difficultés de dépose tant dans la nature des matériaux à déposer que dans le respect du voisinage pour l'emploi du matériel approprié et la stabilité des ouvrages conservés ou avoisinants.

L'entrepreneur sera en tout état de cause seul responsable vis à vis du Maître d'œuvre, de tous les dégâts éventuellement occasionnés lors des travaux de démolition ou découlant dans le temps de ces travaux, par faute d'étayage provisoire ou de renforcement et protection.

Il devra prendre toutes les dispositions techniques nécessaires pour assurer la stabilité et la protection du chantier pendant l'exécution de ces travaux.

L'entreprise devra à la fin déposer la couverture existante avant la mise en œuvre de la nouvelle couverture pour éviter que tous les affaires et matériels des agents prennent flotte, comprenant l'évacuation.

Les ouvrages déposés (bois de la charpente, tôles et bandeaux, etc) seront stockés en dehors du chantier ou évacués à la décharge.

***Localisation : ensemble de la structure existante***

***Prix : forfaitaire***

## **II.4 TRAVAUX DE GROS ŒUVRE - ELEVATION**

### ***II.4.1 Fouilles pour semelles et longrines***

Travaux d'ouverture des fouilles par engins mécaniques ou à la main. Le fond de fouille sera correctement dressé et nettoyé de tous gravats.

La prestation inclut toutes les sujétions relatives au blindage, étaieement, pompage et éventuelles démolitions ainsi que l'évacuation des déblais de toute natures rencontrés lors de la fouille. Les terres en excès et gravats seront évacuées à la décharge la plus proche. Toutes les maçonneries, fondations, blocs béton où autres, rencontrés lors de l'ouverture des fouilles ne donneront lieu à aucune plus-value.

**Prix : m3(mètre cube)**

### ***II.4.2 Béton de propreté***

Béton dosé à 150 kg/m<sup>3</sup> de ciment CPA pour béton de propreté de 0,05 ml d'épaisseur minimum y compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre. Il sera coulé à consistance sans serrage réglé horizontalement sans être lisse, sa surface présentera une bonne adhérence sur toute la surface et conforme aux prescriptions du DTU 13-1.

**Prix : m3(mètre cube)**

### ***II.4.3 Semelles isolées et longrines***

Fourniture et mise en œuvre de béton armé (350 kg/m<sup>3</sup>) soigneusement cintré, compris armatures et coffrage PS pour les parties devant rester apparentes, coffrage PO pour les parties enterrées. La fourniture et la mise en place des aciers HA pour semelles isolée et longrines comprend écarts de laminage, coupes, chutes, pertes, ligatures, et toutes sujétions suivant étude d'exécution.

**Prix : m3(mètre cube)**

#### ***II.4.4 Remblai en poussier sous dalle***

Après exécution des remblaiements en poussier de concassage fortement compacté pour éviter les tassements ponctuels. Poussier 0/5 de 10 cm d'épaisseur

**Prix : m3(mètre cube)**

#### ***II.4.5 Film étanche en polyane***

Après exécution de la couche de remblai compacte en poussier de concassage, un film d'étanchéité pare vapeur en polyane de 20/110 sera fourni et posé selon les prescriptions techniques et le mode de pose du fabricant, sur toute l'étendue de la couche de réglage en poussier, prêt à recevoir les dallages de sol.

**Prix : m<sup>2</sup> (mètre carré)**

#### ***II.4.6 Dalles de sol***

Après remise au niveau si nécessaire du fond de forme, évacuation des gravois restants.

Les travaux suivants seront réalisés dans l'extension arrière avec une épaisseur de 10 cm et aussi dans l'extension avant avec une épaisseur de 15 cm.

La dalle mise en place aura pour objectif de supporter le camion d'entretiens des agents. Un renforcement des aciers devra être prévu et la NDC qui sera justifiée dans les études d'exécution. Résistance rechercher à 40MPa.

Mise en place d'une feuille de polyane de 300 microns avec recouvrement des lés sur 0,30m de largeur, Réalisation des dalles portées en béton armé dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>, armatures définies par l'étude BA, les dalles étant calculées comme des planchers, aspect de finition : brut tiré à la règle.

Fourniture et mise en œuvre de béton armé (400 kg/m<sup>3</sup>) soigneusement cintré, compris armatures et coffrage PS pour les parties devant rester apparentes, coffrage PO pour les parties enterrées. La fourniture et la mise en place des aciers HA comprend écarts de laminage, coupes, chutes, pertes, ligatures, et toutes sujétions suivant étude d'exécution.

Avant de couler les dalles, réaliser un remblai en tout venant d'apport, la dernière couche de remblai de 10 cm d'épaisseur sera en poussier de concassage fortement compacté pour éviter les tassements ponctuels.

**Prix : m3**

#### ***II.4.7 Maçonnerie d'agglomérés de béton de 15 cm***

Maçonnerie d'agglomérés de 15x20x40 cm pour les murs périphériques et du 10x20x40 cm pour les cloisons des toilettes. Ce sont des blocs de béton manufacturés de ciment, creux, hourdés au mortier dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> de ciment CPA, joints raclés en montant la maçonnerie y compris chaînages, raidisseurs, toutes sujétions de mise en œuvre, d'accrochage.

**Prix : m<sup>2</sup>**

#### ***II.4.8 Maçonnerie d'agglomérés de béton de 10 cm***

Maçonnerie d'agglomérés de 15x20x40 cm pour les murs périphériques et du 10x20x40 cm pour les cloisons des toilettes. Ce sont des blocs de béton manufacturés de ciment, creux, hourdés au mortier dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> de ciment CPA, joints raclés en montant la maçonnerie y compris chaînages, raidisseurs, toutes sujétions de mise en œuvre, d'accrochage.

**Prix : m<sup>2</sup>**

#### ***II.4.9 Béton pour éléments verticaux et appuis fenêtres***

Réalisation de poteaux en béton armé dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>, ferrailage suivant plans d'exécution. Vibrage mécanique.

Fourniture & mise en œuvre de coffrage pour les poteaux d'angles de murs de section 15×15 cm. Le soin apporté à la mise en œuvre permettra de reprendre les poussées du béton frais, d'atteindre une étanchéité suffisante pour ne pas provoquer lors de la vibration du béton, de pertes importantes de ciment et d'obtenir le niveau de parement demandé pour chaque ouvrage. L'étalement, les butons à mettre en œuvre font partie de la prestation.

Caractéristiques du parement demandé conformément au DTU 21 « Béton armé ».

Parement soigné : écart de planéité inférieur à 5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 20 cm.

**Prix : m<sup>3</sup>**

#### ***II.4.10 Béton pour chaînages horizontaux et linteaux***

Réalisation des chaînages horizontaux et linteaux en béton armé dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>, ferrailage suivant plans d'exécution.

Vibrage mécanique.

Fabrication avec réemploi et mise en œuvre de coffrage bois traditionnel (composé de bastings, chevrons, planches, contre-plaqué etc.). Le soin apporté à la fabrication permettra de reprendre les poussées du béton frais, d'atteindre une étanchéité suffisante pour ne pas provoquer lors de la vibration du béton de pertes importantes de ciment et d'obtenir le niveau de parement demandé pour chaque ouvrage.

L'étalement, les butons à mettre en œuvre font partie de la prestation.

**Prix : m<sup>3</sup>**

#### ***II.4.11 Enduits généraux en ciment***

Enduits sur murs intérieurs et extérieurs (**y compris les murs existants**) au mortier dosé à 400 kg/m<sup>3</sup> de ciment CPA de 15 mm d'épaisseur minimum, exécuté en deux couches, parfaitement dressé et taloché fin y compris toutes prestations pour petites parties, arêtes, coins, gorges, joints. Nettoyage et dépoussiérage du support.

Application d'un dégrossissage de toute la surface. Mise en œuvre d'un corps d'enduit comprenant dressage des arêtes, surcharge nécessaire. Enduit de finition d'aspect frotté fin et toutes sujétions de mise en œuvre. Description idem avec finition frottée fin pour tableaux et sous faces de linteaux

**Prix : m<sup>2</sup>**

## **II.5 TRAVAUX DE CHARPENTE – COUVERTURE**

### ***II.5.1 Pannes et empannons en bois***

Pannes et empannons en bois de charpente de 5×15 cm de sections, classés H4, fournies coupées et posées par ancrage avec cavalier dans le béton des chaînages, y compris le traitement et toutes sujétions de réglage, dressement, ajustement et fourrure ou entretoise de raidissement.

**Prix : ml**

### ***II.5.2 Bandeaux et planches d'égout en bois***

Planches de rive et d'égout en bois de sapin de 4×25 cm de sections, traité H4, prépeinte au couleur et au choix de la maîtrise d'ouvrage, parfaitement rabotées sous toutes les faces, fournies coupées et posées par cloutage ou vissage y compris toutes sujétions de réglage, dressement, ajustement et fourrure ou entretoise de raidissement.

Les bandeaux seront peints avec de la peinture bois d'extérieur et la teinte sera choisie par le Maître d'œuvre.

**Prix : ml**

## **II.6 TRAVAUX DE COUVERTURE EN TOLES**

### ***II.6.1 Sisalation***



L'isolation thermique sera assurée par une feuille de « Sisalation » double face, de 200 microns d'épaisseur, posée sur les pannes et sous la tôle de couverture.

**Prix : m<sup>2</sup>**

### ***II.6.2 Couverture en tôles ondulées prépeintes***

Fourniture et pose des tôles ondulées prépeintes claires selon les instructions de pose de l'Entreprise. Les fixations sur les pannes seront réalisées avec des pointes torsadées en Galva et joint d'étanchéité de 100 MM. Les fixations des rives seront faites à chaque onde. Les accessoires de fixation auront un aspect similaire à celui des tôles. Des vis de couture de même nature sont prévues pour assurer l'étanchéité entre les tôles. Après la mise en œuvre, l'entreprise assurera, à ses frais, le lessivage complet des couvertures, des gouttières et descentes EP afin d'éliminer toute trace de limaille ou salissure. L'entreprise devra convenir avec le maître d'œuvre de la teinte des tôles utilisées pour la présente couverture.

La catégorie du revêtement sera adaptée aux conditions atmosphériques extérieures c'est-à-dire Marine à 10 à 3 km de la zone côtière et respectera la norme XP P 34-301 (Z450)

**Prix : m<sup>2</sup>**

### ***II.6.3 Tôles de rive***

Fourniture et pose de la tôle de rive en acier pré peinte de 63/100e, inclus toute sujétion de pose, de mise en œuvre et finition.

**Prix : ml**

### ***II.6.4 Gouttières et descentes EP en PVC***

Fourniture et pose de gouttières en PVC 33, de profilés coudés ou droits en PVC Ø 100 pour les descentes EP. La fixation sur les bandeaux de bois se fera avec la quantité et la qualité d'attaches prévues par le fabricant et posé selon ses prescriptions.

Type : Gouttière à joint ½ ronde en PVC

Accessoires : Profilé gouttière, Naissances extrémités gauche/droite, Jonction, Fond de gouttière,

Colliers, moignons et branchement sur regard EP. Des supports inoxydables seront prévus en nombres suffisants et correctement fixés sur gouttière de façon à résister aux vents cycloniques.

Inclus toute sujétion de pose, mise en œuvre et finition. Les travaux de réseaux d'évacuation des eaux se feront suivant les règles de l'art. La fourniture et pose des regards pour évacuation des eaux pluviales sont à la charge du titulaire.

**Prix : ml**

### ***II.6.5 Poteaux rond métallique***

Fourniture et pose de poteau rond métallique de diamètre 100 mm, ancré dans le béton des fondations et de la dalle de sol qui servira de support pour la charpente et couverture. Mise en œuvre d'une peinture antirouille sur les parties coupées et soudées. Ces poteaux resteront tel quel, pas de peinture dessus.

**Prix : Unité**

## **II.7 TRAVAUX DE FAUX PLAFONDS**

### ***II.7.1 FAUX PLAFOND INTERIEUR EN LAMBRIS PVC***

Fourniture et pose de faux plafond intérieur et extérieur constitué de lambris PVC de 100 × 10mm de couleur blanche de classement au feu M1.

Support constitué d'un support en quadrillage de bois traités, le plan parfaitement plan horizontal, l'ensemble suspendu à la charpente à l'aide de suspentes.

Réalisation d'un passage de visite de 60 × 60cm d'ouverture minimum pour accéder aux combles.

La coupe des lames se fera avec soins en dehors des rails de support.

**Prix : m<sup>2</sup>**

### **II.7.2 FAUX PLAFOND SOUS FORGET EN LAMBRIS PVC**

Fourniture et pose d'un sous-forget constitué de lambris PVC de 100 × 10mm de couleur blanche de classement au feu M1.

Support constitué d'un support en quadrillage de bois traités de section 5x5cm, le plan parfaitement plan horizontal, l'ensemble suspendu à la charpente à l'aide de suspentes.

Des lames-grilles de ventilation seront disposées au faux-plafond du débord de toiture.

Pose selon prescriptions du fabricant et du fournisseur, y compris toutes sujétions.

**Prix : m<sup>2</sup>**

## **II.8 TRAVAUX DE REVETEMENTS SOLS ET MURS**

### **II.8.1 CHAPE RAPPORTEE de finition**

Réalisation de chape en mortier de ciment dosé à 400 kg de ciment / m<sup>3</sup>, dressée à la règle et lissée afin d'obtenir la planéité et l'état de surface correspondant aux différents types de revêtements.

Compris tous joints de fractionnement réglementaires et en respectant la position dictée par le calepinage carrelage. Compris forme de pente dans les locaux humides.

Épaisseur minimum 5 cm. Réalisation de pentes régulières vers siphons.

Compris protection de surface de façon à éviter la dessiccation trop rapide et limiter le retrait.

Nota : Les chapes devront être totalement désolidarisées des éléments porteurs en gros-œuvre

**Prix : m<sup>2</sup>**

### **II.8.2 CARRELAGE EN GRES CERAME**

Fourniture et pose scellée de carrelage en grès cérame de 33 × 33 cm, d'une ép. de 9 mm de marque agréée. Classement U2

La pose du carrelage sera réalisée sur une chape au mortier de ciment de 4 à 5 cm d'épaisseur minimum, sur forme en béton de 250 kg à 300 kg de CPA 45, façon de pente si nécessaire.

Les joints seront réalisés au ciment colle. À moins de 1,50 ml, aucun défaut dans l'aspect et dans la pose ne devra apparaître au regard.

Couleurs et calepinage au choix du bénéficiaire avec l'accord du Maître d'œuvre.

**Prix : m<sup>2</sup>**

### **II.8.3 PLINTHES MURALES EN CARREAUX**

Fourniture et pose de plinthes aux dimensions des carreaux cité ci-dessus (carrelage grès cérame 08 × 33 cm), de qualité identique. Y compris toutes sujétions pour profilés d'angles rentrants et sortants.

Les plinthes seront soumises au choix du maître d'œuvre et de l'architecte suivant la palette de coloris.

**Prix : ml**

### **II.8.4 CARREAUX FAÏENCE**

Carreaux de faïence de 20 × 25 cm.

Les carreaux seront posés au ciment colle sur un support parfaitement dressé et à une hauteur de 2.00 m dans la douche et dans le WC.

Les joints de 1 à 2 mm de largeur seront repris à la barbotine de ciment pur.

Teintes au choix du maître d'œuvre.

**Prix : m<sup>2</sup>**

## **II.9 TRAVAUX D'ELECTRICITE**

### ***II.9.1 REGLETTE SIMPLE ETANCHE***

Réglette simple étanche équipée de LED de 0.60 ml

Fourniture et pose d'une réglette double équipée LED et grille de protection de 1 × 36 W de 0.60 ml, avec vasque transparent étanche, de marque agréée, fixée directement sous faux plafonds et suspendus, suivant toutes les prescriptions techniques et de pose du fabricant. La prestation comprend le câblage nécessaire et boîtier y compris toutes sujétions de mis en œuvre.

**Prix : Unité**

### ***II.9.2 PLAFONNIER ETANCHE***

Fourniture et pose d'un hublot rond étanche de type IP44 ou similaire y compris la fourniture d'une ampoule à douille de puissance 100 W de marques agréées par le maître d'œuvre, fixée directement au mur en façade extérieure suivant toutes les prescriptions techniques et de pose du fabricant.

**Prix : Unité**

### ***II.9.3 PRISE DE COURANT 2P+T***

Fourniture et pose d'une prise de courant de 16 A+T, de marque agréée UE ou équivalente, de type « mosaïque » encastrée dans la maçonnerie ou dans une goulotte plastique, y compris la saignée du câble d'alimentation, la gaine de passage des fils, les fils, les dominos, la boîte de dérivation, le branchement, les essais et toutes les sujétions de mise en œuvre et les prescriptions techniques du fabricant

**Prix : Unité**

### ***II.9.4 PRISE DE COURANT ETANCHE 2P+T***

Fourniture et pose d'une prise de courant étanche de 16 A+T, de marque agréée UE ou équivalente, de type « mosaïque » encastrée dans la maçonnerie ou dans une goulotte plastique, y compris la saignée du câble d'alimentation, la gaine de passage des fils, les fils, les dominos, la boîte de dérivation, le branchement, les essais et toutes les sujétions de mise en œuvre et les prescriptions techniques du fabricant. Il comprend notamment le disjoncteur et le câble d'alimentation vers le tableau de distribution.

**Prix : Unité**

### ***II.9.5 RACCORDEMENT AU RESEAU EEFW***

Le branchement sur le réseau du distributeur local d'énergie électrique ne fait pas partie des prestations.

La prestation comprend la fourniture, la pose et le raccordement vers un nouveau petit coffret électrique et accessoires.

**Prix : Forfait**

## **II.10 TRAVAUX DE PEINTURE**

### ***II.10.1 PEINTURE ACRYLIQUE SUR FAÇADES EXTERIEURES***

Les travaux s'effectueront de façon à obtenir un support sain, sec, non poudrant et non friable et observant les phases successives suivantes :

Préparation du support, brossage, ponçage, époussetage, application d'une couche d'impression de peinture

acrylique claire de type agréé, en deux couches, avec ponçage entre chaque couche. La teinte sera définie pour chaque ouvrage lors de la phase d'exécution et au choix du maître d'œuvre.

**Prix : m<sup>2</sup>**

### ***II.10.2 PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE SUR BOISERIES***

Brossage, ponçage, époussetage, impression une couche à la peinture spéciale, enduit gras repassé, ponçage, époussetage et application d'une peinture glycérophtalique en deux couches avec ponçage entre chaque couche, finition laqué satinée. La teinte sera définie pour chaque ouvrage lors de la phase d'exécution.

**Prix : m<sup>2</sup>**

## **II.11 TRAVAUX DE PLOMBERIE - SANITAIRES**

### ***II.11.1 BLOC WC COMPLET***

Ensemble WC, en porcelaine vitrifiée, à sortie orientable, avec réservoir de chasse bas alimenté par le dessus, mécanisme intérieur très silencieux, abattant double blanc, pipe de raccordement en PVC sur chute en attente, y compris calage, fixations et toutes sujétions.

L'appareil sera de marque agréée UE.

**Prix : Unité**

### ***II.11.2 LAVABO COMPLET SUR CONSOLE***

Lavabo en porcelaine vitrifiée, avec crochets, adossé au mur et fixé par consoles métalliques; bonde à grille avec lanterne; siphon en laiton chromé à sortie verticale ou équivalent, y compris toutes sujétions.

Équipé de mitigeur monotrou avec tirette, mitigeur chromé.

De marque et de type agréés, avec robinet de marque agréée.

**Prix : Unité**

### ***II.11.3 DOUCHE A L'ITALIENNE***

Réalisation d'une douche à l'italienne comprenant la mise en œuvre du mortier en forme de pente vers siphon (fi80), finition en carreaux cassés y compris l'étanchéification entre les parois de la douche; fourniture et pose de la robinetterie y compris toutes sujétions.

**Prix : Unité**

### ***II.11.4 RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT LE PLUS PROCHE***

Réalisation des raccordements des appareillages en alimentation depuis le réseau d'eau le plus proche y compris les tranchées, la tuyauterie et accessoires et toutes sujétions.

**Prix : Forfait**

## **II.12 TRAVAUX DE MENUISERIES**

### ***II.12.1 BLOC PORTE INTERIEURE ISOPLANE 90x210 cm***

Les portes doivent être de type ISOPLANE.

- Bloc porte simple de 90x210 cm :
- Blocs portes à 1 vantail, mise en place dans huisseries bois.
- Porte isoplane de 40 mm d'épaisseur totale conforme aux dispositions des normes en vigueur.
- Parements en contreplaqué bois de format porte de 3 à 4 mm d'épaisseur minimum à peindre.
- Hauteur du battant de porte : 2,04 ml du niveau du sol fini en fond de feuillure.
- Largeur du battant : 0,83 (porte de 0.90 ml).

- Ouverture à la française vers l'extérieur du bureau et les sanitaires (voir plan de distribution),
- Calfeutrement, fermeture étanche des portes.
- Paumelles doubles fixées par vis.
- Butoirs de portes.
- Garniture courante de couleur au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre comprenant béquillage double sur rosette et 2 plaques avec serrures bec de cane simple, bec de cane, pêne dormant 1/2 tour.
- Cylindre pour canon européen avec organigramme

**Prix : Unité**

### ***II.12.2 CHASSIS EN LOUVRES DE 65x125 cm***

Fourniture et pose d'une fenêtre de type LOUVRES en lames horizontales.

- Composée d'un cadre simple
- Vitrage des lames normales
- Dimensions : 65x125 cm
- Fixation de l'ensemble par visserie inoxydable,
- Système de fermeture à un point d'ancrage
- Étanchéités périphériques à base de mastic silicone.
- Compris toutes sujétions

**Prix : Unité**

### ***II.12.3 CHASSIS EN LOUVRES DE 100x125 cm***

Fourniture et pose d'une fenêtre de type LOUVRES en lames horizontales.

- Composée d'un cadre simple
- Vitrage des lames normales
- Dimensions : 100x125 cm
- Fixation de l'ensemble par visserie inoxydable,
- Système de fermeture à un point d'ancrage
- Étanchéités périphériques à base de mastic silicone.
- Compris toutes sujétions

**Prix : Unité**

### ***II.12.4 CHASSIS EN LOUVRES DE 50x45 cm***

Fourniture et pose d'une fenêtre de type LOUVRES en lames horizontales.

- • Composée d'un cadre simple
- • Vitrage des lames normales

- • Dimensions : 50x45 cm
- • Fixation de l'ensemble par visserie inoxydable,
- • Système de fermeture à un point d'ancrage
- • Étanchéités périphériques à base de mastic silicone.
- • Compris toutes sujétions

**Prix : Unité**

***II.12.5 CHASSIS EN LOUVRES DE 40x45 cm***

Fourniture et pose d'une fenêtre de type LOUVRES en lames horizontales.

- Composée d'un cadre simple
- Vitrage des lames normales
- Dimensions : 40x45 cm
- Fixation de l'ensemble par visserie inoxydable,
- Système de fermeture à un point d'ancrage
- Étanchéités périphériques à base de mastic silicone.
- Compris toutes sujétions

**Prix : Unité**

**II.13 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

***II.13.1 Système de Prétraitement 3000L***

Réalisation d'une fosse septique en béton armé vibré et dosé à 350 kg de CPA/m<sup>3</sup>, de 2 compartiments et 1 filtre bactérien, comprenant coffrage, radier en béton ditto, enduit étanche sur le fond et les parois, cunette, raccordements aux canalisations, façon de couronnement, feuillure en béton armé, fond en béton armé de 15 cm d'épaisseur, de 10 cm d'épaisseur de parois, de 10 cm d'épaisseur de dalle de couverture, avec la sortie de ventilation primaire et secondaire, les trappes d'accès de 60x60 cm.

Les dimensions intérieures respectives des grands compartiments sont de 120x100x160 cm et de 80x100x160 cm et ceux du filtre bactérien sont de 80x100x80 cm.

**Prix : Unité**

***II.13.2 Système de traitement pour les eaux vannes***

Réalisation d'un puisard d'infiltration des eaux usés et eaux vannes constitués d'un puits de 5 m<sup>3</sup> intérieurs (1,40x1,40x1,55 ml), des parois filtrantes en moellons de 30 cm d'épaisseur hourdés au mortier de ciment, compris matériaux drainants, géotextile, couvercle béton, raccordement des tuyaux de réseaux d'eaux pluviales, eaux usées, terrassements, remblais y compris toutes sujétions.

**Prix : Unité**

***II.13.3 PUISARD D'INFILTRATION D'EAU PLUVIALE***

Exécution de puisards d'infiltration des eaux pluviales constitués d'un puits de 5 m<sup>3</sup> intérieurs (1,40x1,40x1,55 ml), des parois filtrantes en moellons de 30 cm d'épaisseur hourdés au mortier de ciment, compris matériaux drainants, géotextile, couvercle béton, raccordement des tuyaux de réseaux d'eaux

pluviales, eaux usées, terrassements, remblais y compris toutes sujétions.

**Prix : Unité**

#### **II.13.4 RACCORDEMENT DES CANALISATIONS EN PVC D100**

Exécution de canalisations enterrées pour évacuation des eaux pluviales depuis les regards en bas de chute vers les puits d'infiltration. La pose des canalisations s'effectuera sur un lit de poussier de 10 cm au fond de la tranchée enveloppée par le poussier de chaque côté et recouvert de terres expurgées extraites des fouilles damées et tassées par couches minces y compris fouilles, fournitures nécessaires, raccords, pente de pose à 1 % minimum, nettoyage des lieux, évacuation des terres excédentaires en dehors du site et toutes sujétions de mise en œuvre.

**Prix : Forfait**

.....  
Lu et Accepté (1) sans observation par l'Entrepreneur soussigné,

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

L'entrepreneur, (cachet et signature)